

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2024

Convoqué le : 10 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 22 janvier 2024

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mme COURCHE, MM. COMBE, HELLO, Mme ROUX, MM. GAILLARD, NOURICHARD, MM. FOUACHE, LECLERCQ,

Etaient excusés : M. COURSEAU (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme VAL (pouvoir donné à M. COLLETTE), Mme BEAUJOUAN (pouvoir donné à Mme LEROY), MM. BESSEC (pouvoir donné à Mme MAILLARD), DACHER (pouvoir donné à M. GAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à Mme STIL), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme PEIGNEY), Mme COLBOC, M. BOUTIN, Mmes COUTANCE (pouvoir donné à M. FOUACHE), MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ) -
formant la majorité des membres en exercice
Madame PEIGNEY a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°03/2024** : Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
- Communication du budget primitif 2024

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'au cours de sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2024 de la Communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

La délibération exécutoire ainsi que la note synthétique du budget primitif sont transmises par courriel. L'intégralité des pièces sont consultables sur le site de la Communauté urbaine à l'adresse suivante :

<https://www.lehavreseinemetropole.fr/ma-metropole/budgets-primitifs>

Délibération n°03/2024

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

PREND acte de la communication du budget primitif 2024 de la communauté urbaine.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
La 1ère Adjointe au Maire,

Carole STIL

